

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 19 décembre 2006

CG 06/5^{ème}/I-0

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux orientations budgétaires pour 2007.

Acte donné.

Le Président,

M. le Président : Mes chers collègues,

Nous voilà de nouveau réunis pour débattre de mes orientations budgétaires pour 2007.

Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière, qu'il s'agisse :

- de la fiscalité,
- de l'endettement,
- de nos dépenses de fonctionnement,
- ou de notre autofinancement.

Données qui nous permettent, je vous le rappelle :

- d'une part, de nous situer en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées, ou de ceux de notre strate de population,
- d'autre part, qui conditionnent nos choix dans le cadre de programmes pluriannuels.

Mon projet de budget pour 2007 devrait se situer autour de 248 millions 800 mille euros, soit + 6,76 % par rapport à celui de 2006 qui était, je vous le rappelle, de 233 millions 44 mille 336 euros.

Il s'établit, ici comme ailleurs, dans un climat d'inquiétudes dû, pour l'essentiel, aux conséquences :

- d'une part, des transferts de compétences liés à l'acte II de la décentralisation avec, dès le 1^{er} janvier prochain, l'arrivée des premiers T.O.S., les RN nous ayant été transférées l'an dernier ;
- et, d'autre part, des contraintes financières qui résultent de la « montée en flèche » des dépenses d'aide sociale.

Ce projet de budget primitif pour 2007 s'articulera sur ma volonté de privilégier les investissements liés à nos compétences et, pour ce faire, je vous proposerai :

- d'une part, et comme nous l'avions envisagé, de maintenir, cette année encore, notre volume d'emprunts à hauteur de 18 millions d'euros pour assurer, entre autre, le financement de nos nouveaux collèges ;
- d'autre part, de continuer à faire évoluer nos taux d'imposition en tablant sur une augmentation maximale du produit fiscal de nos quatre taxes de + 6 %. Je précise bien qu'il s'agit de + 6 % d'augmentation du produit fiscal et non de + 6 % d'augmentation des taux, j'y reviendrai tout à l'heure ;

— enfin :

- de poursuivre nos projets structurants qu'il s'agisse de l'axe Quercy-Gascogne, des nouveaux collèges, du haut débit, de l'aménagement de notre centre universitaire ou de la restructuration de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne,

- de lancer, dans les premiers mois de l'année, la restructuration de notre cité administrative départementale, l'aménagement de notre base logistique départementale et le pont de Verdun.

Les principaux points de mes orientations 2007 étant tracés, je souhaite tout d'abord que nous examinions notre situation financière.

NOTRE FISCALITE

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires.

En premier lieu, l'annexe 1 « taux des impositions directes » fait apparaître que sur les deux impositions essentielles que sont la taxe d'habitation et la taxe professionnelle, nous nous situons toujours soit en deçà de la moyenne régionale, soit très proches.

- pour la taxe d'habitation :

- taux 2006 du Tarn-et-Garonne : 7,57 %
- moyenne régionale : 8,13 %

En Midi-Pyrénées, notre taux de taxe d'habitation est :

- inférieur de 45 % par rapport au taux le plus élevé (celui du Gers : 10,96 %)
- supérieur de 17 % par rapport au taux le plus faible (celui de l'Aveyron : 6,47 %)
- inférieur de 7,4 % par rapport au taux moyen régional.

- pour la taxe professionnelle :

- taux 2006 du Tarn-et-Garonne : 13,31 %
- taux moyen régional : 12,62 %

En Midi-Pyrénées, notre taux de taxe professionnelle est :

- inférieur de 11,6 % par rapport au taux le plus élevé (celui du Tarn : 14,86 %)
- supérieur de 17 % par rapport au taux le plus faible (celui de la Haute-Garonne : 11,30 %) et se situe, aujourd'hui, comme l'an dernier d'ailleurs, 5 % au-dessus du taux moyen régional. C'est le but que nous nous étions fixé, c'est ce que nous avons réussi à faire progressivement pour des raisons que j'ai tellement rappelé ici que je n'y reviendrai pas.

S'agissant du taux du foncier non bâti, 71,46 %, il ne veut plus dire grand chose dans la mesure où les terres agricoles en sont exonérées alors que pour le foncier bâti, nous nous situons, avec 19,09 %, entre le Gers : 21,50 % et le Tarn : 18,39 %.

Sur la période 1998-2006, soit sur les 8 dernières années, la pression fiscale exercée sur les taux se sera établie, taxe par taxe, en moyenne annuelle à :

- + 2,3 % sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti, pour 2,5 % au niveau régional,
- + 2,9 % sur la taxe professionnelle, pour 2,5 % au niveau régional.

Comme vous pouvez le constater, à la lecture des données fiscales que je vous communique chaque année, nous restons toujours, sur Midi-Pyrénées, parmi les plus modérés. C'est ce que confirme clairement l'annexe 2 de mon rapport où, hors Golfech, nous sommes, avec un prélèvement par habitant de 318,91 euros, parmi les plus bas de notre région.

Ceci étant précisé, je souhaite aborder maintenant l'évolution de nos bases d'imposition.

S'agissant de nos bases d'imposition, c'est toujours avec intérêt que nous constatons, avec l'annexe 3 du document que je vous ai adressé, leur progression soutenue :

- tant sur la taxe d'habitation
 - + 4 % entre 2002 et 2003
 - + 5 % entre 2003 et 2004
 - + 5,2 % entre 2004 et 2005
 - + 5 % entre 2005 et 2006
 -
- que sur le foncier bâti
 - + 3,40 % entre 2002 et 2003
 - + 3,25 % entre 2003 et 2004
 - + 4 % entre 2004 et 2005
 - + 4,10 % entre 2005 et 2006

Si je m'en réfère au produit des droits de mutation qui se maintiennent encore cette année à un niveau élevé, cette évolution devrait continuer.

Concernant les bases de taxe professionnelle, on constate que les modifications législatives successives en atténuent progressivement leur dynamisme

Le point étant fait sur notre fiscalité, j'en viens maintenant à notre endettement.

NOTRE ENDETTEMENT

Sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai inlassablement que cet endettement :

- a été adossé aux capacités supplémentaires de remboursement liées à la fiscalité générée par les deux tranches de la centrale de Golfech: 17,5 millions d'euros en 2006, au titre du foncier bâti et de la taxe professionnelle. Le hasard faisant, pour une fois bien les choses, l'annuité 2006 se sera élevée à 16,5 millions, c'est dire que nous avons visé juste ;
- a été maîtrisé dans le temps.

Comme vous pouvez le constater en annexe 4, notre endettement s'établissait au 1^{er} janvier 2006 à 672,65 € par habitant.

Je vous rappelle que nous étions à 798 €/h au 1^{er} janvier 2000

Pour être complet, notre stock de dette au 1^{er} janvier 2007, 159 millions 108 mille euros à un taux d'intérêt moyen de 4,17 % pour une durée résiduelle de 16 ans.

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9 montre, qu'au titre du budget primitif 2006, nous nous situons, avec un ratio de « dépenses courantes de fonctionnement », c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des intérêts des emprunts, de 730,67 euros par habitant, dans la moyenne basse des départements de Midi-Pyrénées.

Pour que votre information soit complète, il ressort d'une étude réalisée par Dexia Crédit Local sur la base des comptes administratifs 2004, c'est-à-dire sur la réalité de l'exécution des budgets et non sur des prévisions, nous n'avons pas encore les résultats détaillés de 2005, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses courantes de fonctionnement » de 650 euros par habitant, se situait en deçà :

- de l'Ariège.....	734 €
- du Lot.....	708 €
- du Gers.....	704 €
- du Tarn.....	672 €
- des Hautes-Pyrénées.....	669 €
et n'était pas très éloigné de l'Aveyron.....	624 €

Voilà, mes chers collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer.

Pour en terminer avec notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort de l'analyse faite par Dexia Crédit Local sur la base des budgets primitifs 2006, que nous nous situons, avec un taux d'épargne brute de 19,4 %, nettement au-dessus de la moyenne nationale 14 %.

Pour bien fixer les idées, je vous rappelle que cette épargne brute, qui n'était que de 17 millions 362 mille euros au compte administratif 1995, est passée à 34 millions à celui de 2002.

Au budget primitif 2006, elle avoisinait les 40 millions d'euros, ce qui nous a permis à la fois, non seulement de financer le remboursement de la partie capital de nos emprunts, ce qui est tout naturel, mais aussi l'intégralité des subventions versées, qu'elles soient en capital ou en annuités, ainsi que nos investissements routiers.

J'en viens maintenant à mes orientations pour 2007, tant pour ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont de deux natures :

- celles sur lesquelles on peut directement agir en fixant :
 - soit leur taux : les recettes fiscales,
 - soit leur volume : les emprunts,
- celles qui s'imposent à nous parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations de l'Etat.

Mes orientations fiscales pour 2007 ne peuvent s'envisager qu'en tenant compte de deux paramètres.

Le premier, c'est qu'après la pause fiscale qui nous a vu, sur les budgets 1999, 2000 et 2001, maintenir nos taux d'imposition à leur niveau de 1998, nous avons dû, comme les autres, à partir de 2002, augmenter les taux de nos quatre taxes de :

- + 3,5 % en 2002, c'est-à-dire d'un taux inférieur à la moyenne nationale : + 3,97 %,
- + 3,97 % en 2003 restant, là encore, en deçà de la moyenne nationale : + 4,60 %,
- + 3,67 % en 2004 en étant là, au-dessus de la moyenne nationale : 1,3 %,
- + 4,36 % en 2005, taux identique à la moyenne nationale,
- enfin, + 4 % en 2006, contre + 5 % au niveau national.

C'est ainsi que sur 2002-2006, notre pression fiscale moyenne annuelle : + 3,9 % se sera située au niveau moyen national : 3,85 %.

Le second, et je m'en suis déjà longuement expliqué à l'occasion de nos diverses sessions, c'est :

- l'impact sur nos finances de 6 200 dossiers d'A.P.A. en année pleine
- le transfert du RMI-RMA
- la prise en compte de la départementalisation des S.D.I.S..

Concernant l'A.P.A. nous sommes, au titre de novembre 2006, sur une base de 6 200 bénéficiaires : 4 580 à domicile et 1 620 en établissement. A titre comparatif nous étions, en novembre 2005, à 5 960 bénéficiaires : 4 390 à domicile et 1 570 en établissement.

Ainsi, pour 2006, l'APA aura nécessité la mobilisation de quelques 25 millions d'euros, pour un financement de l'Etat de 8,2 millions, soit un taux de couverture de 33 % et un différentiel de 16,8 millions d'euros à notre charge.

Je vous rappelle qu'à l'origine, il était prévu un financement 50-50 entre l'Etat et les départements et que c'est, pour la seule année 2006, près de 4 millions 300 mille euros que nous avons dû déboursier, en plus de ce que nous devons, pour compenser le désengagement de l'Etat, soit l'équivalent de 5 points de fiscalité.

S'agissant du dispositif R.M.I. qui, je vous le rappelle - sauf décision au niveau de l'Etat mais si on poursuit sur la voie qui a été tracée, cela continuera à s'aggraver naturellement puisque le nombre de bénéficiaires est de plus en plus important - nous a été transféré au 1^{er} janvier 2004 et là encore, avec un engagement fort de l'Etat, devait nous être compensé à l'euro près, il nous coûtera en 2006 quelques 20,8 millions d'euros :

- 20 millions au titre de l'allocation principale qui touche, en moyenne mensuelle, 4 120 bénéficiaires,
- 800 mille euros au titre du dispositif des contrats aidés : CIRMA et contrats d'avenir pour 307 contrats en cours.

Dans le même temps, nous percevrons seulement, en compensation, quelques 18 millions :

- 17,2 millions au titre de la T.I.P.P. proprement dite,
- 800 mille euros au titre de la dotation exceptionnelle, reconduite par l'Etat sur la période 2006-2008.

Vous voyez de vous-mêmes : 18 millions de compensation pour 20,8 millions de dépenses. Il nous manquera donc, pour cette seule année 2006, près de 2,8 millions d'euros soit, là aussi, quelques 3,5 points de fiscalité venant s'ajouter aux 4,5 de l'APA.

Pour faire simple, le déficit de compensation de l'Etat représente, sur 2006, entre l'APA et le R.M.I., près de 7 millions d'euros soit :

- 8 points de fiscalité,
- ou, quasiment, l'équivalent d'un collègue.

Je crains, hélas, qu'il en sera de même pour 2007 et que le différentiel à combler, sur ces deux prestations, avoisinera les 8 millions d'euros.

Enfin, s'agissant de notre participation au fonctionnement du SDIS, elle est passée de 1,5 million d'euros en 2001 à 3,5 millions d'euros en 2005 et devrait avoisiner les 4,5 millions en 2007.

Un constat, c'est que comme la quasi totalité des conseils généraux nous avons, depuis quelques années, à choisir entre :

- soit augmenter notre fiscalité,
- soit altérer notre capacité d'investissement.

Les projets structurants pour notre département devant être menés à bien, je vous proposerai, au titre de 2007, comme nous l'avons fait ces dernières années, une augmentation de nos taux visant à maintenir intactes notre capacité d'investissement.

Monsieur le Président Dagen, c'est sur une augmentation maximum de nos taux de + 3 %, que je bâtirai mon projet de budget pour 2007.

Sur cette hypothèse j'ai prévu, dans mon rapport d'orientations, un produit fiscal de quelques 93 millions d'euros, en augmentation de + 6 % par rapport à celui effectif de 2006 : 87 millions 676 mille euros.

Pour ce faire, je me suis basé sur une progression globale de nos bases de + 3 % : 686 millions de bases estimées en 2007 pour 666 millions en 2006, étant précisé que, compte tenu de l'augmentation légale décidée par le Parlement de + 1,8 %, dans le cadre de la loi de finances pour 2007 j'escompte, par rapport à 2006 :

- une augmentation des bases de T.H. de + 5 %,
- une augmentation des bases de F.B. de + 4 %,
- une augmentation des bases de F.N.B. de + 3,5 %,
- une augmentation des bases de T.P. de + 1,5 %.

Enfin, concernant les droits de mutation, je vous inviterai à maintenir notre taux du droit d'enregistrement départemental à 3,6 %, c'est-à-dire identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Comme je vous le précisais il y a quelques minutes, les droits de mutation restent à un niveau soutenu et j'ai prévu, dans le cadre de mes orientations pour 2007, 19 millions d'euros de recettes.

Pour votre information, nous devrions avoisiner les 19,5 millions cette année. Imaginez les départements qui n'ont pas la vitalité du Tarn-et-Garonne et qui se trouvent avec une augmentation des bases nulles ou en récession quant à leurs bases. Vous imaginez un peu dans quelle situation fiscale ils se trouvent et les choix cornéliens qu'ils ont à faire en endettement, investissement et imposition.

Heureusement que nous sommes portés par le développement mais il ne suffit pas, étant donné les sommes considérables qui sont en jeu et je les ai cités, 7 millions d'euros, ça n'est pas rien du point de vue fiscalité.

Mes orientations fiscales étant précisées, j'en viens à mes propositions en matière d'emprunts.

S'agissant de nos emprunts, il ressort de mon rapport que sur la base de notre encours global au 1^{er} janvier 2007 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons, l'an prochain, près de 15 millions 850 mille euros de capital.

C'est en tenant compte de cet élément que je vous proposerai, lors du vote du budget primitif 2007, un volume d'emprunts de 18 millions d'euros.

Je vous rappelle, en effet, mes chers collègues, que lorsque nous avons pris la décision de construire deux nouveaux collèges, nous avons alors convenu que leur financement serait assuré par emprunt, en dehors du quota de 15 millions d'euros habituellement réalisé. Aussi, comme nous l'avons fait en 2005 et 2006, ce sont 18 millions qui seront inscrits dans mon projet de budget primitif, dont les derniers 3 millions du collège de Montech.

Exceptionnellement, lors de notre décision modificative n°1, je n'exclus pas de vous proposer une 1^{ère} tranche d'emprunt de 3 millions d'euros pour le collège de Montauban, étant précisé que les fonds correspondants ne seront appelés que fin 2007, pour une première annuité sur le budget primitif 2009.

Concernant les dotations de l'Etat, elles devraient évoluer de + 2,5 %, tant pour la D.G.F. que la dotation globale de décentralisation.

Sur 2006, ces dotations se seront élevées à 44 millions 718 mille euros et j'ai prévu, au titre de 2007, 45 millions 600 mille euros, auxquels viendront s'ajouter :

- les 8,3 millions d'euros escomptés au titre du fonds de financement de l'A.P.A.,
- les 18 millions de la fraction de la T.I.P.P. qui nous est transférée dans le cadre du RMI-RMA,
- les 9 millions 700 mille euros au titre de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance qui, par rapport à 2006, augmente de 4 millions 250 euros incluant ainsi :
 - 1 million 347 mille euros pour le transfert des RN,
 - 2 millions 903 mille euros pour le transfert des TOS notamment.

Il m'étonnerait que d'ici le vote du budget primitif 2007, nous ayons des informations précises sur l'ensemble de ces dotations. Nous ajusterons donc les participations de l'Etat, soit lors de notre session fiscale, soit lors de notre décision modificative n° 1.

Voilà, mes chers collègues, ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2007. J'en viens maintenant à mes orientations relatives à nos dépenses.

LES DEPENSES

Comme je vous le précise chaque année, elles se déclinent en deux grands groupes :

- ◆ les dépenses obligatoires légales et traditionnelles : aide sociale, frais de transport, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge ;
- ◆ les dépenses d'investissement, dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :
 - de l'autofinancement,
 - de l'emprunt,
 - des participations que nous sommes capables d'aller chercher.

DÉPENSES OBLIGATOIRES LÉGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses courantes de fonctionnement augmentées de l'annuité de la dette globale.

S'agissant tout d'abord des dépenses courantes de fonctionnement, c'est-à-dire, je le rappelle, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exclusion des intérêts de la dette, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2007, et comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques 173 millions 250 mille euros, à comparer aux 168 millions 750 mille euros de cette année, (B.P. + DM).

Ces dépenses courantes de fonctionnement s'articuleront autour des grandes masses suivantes :

- aide sociale : 96 millions d'euros,
- dépenses de personnel : 36 millions d'euros,
- frais de transports scolaires : 10 millions 750 mille euros.

Ces trois postes vont ainsi représenter, à eux seuls, quelques 142 millions 750 mille euros, c'est-à-dire 82 % des dépenses courantes de fonctionnement.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher, brièvement, à quatre des principaux postes de dépenses obligatoires :

- l'annuité de la dette,
- les frais de personnel,
- les transports scolaires,
- l'aide sociale.

L'annuité globale de la dette, c'est-à-dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les 22 millions 900 mille euros :

- 19 millions 660 mille euros au titre de nos emprunts,
- 3 millions 240 mille euros au titre de nos subventions en annuités.

Comme vous avez pu le constater, l'annuité propre à nos seuls emprunts passe, du B.P. 2006 au B.P. 2007, et après renégociation de notre dette auprès de Dexia Crédit Local, de 20 millions 350 mille euros à 19 millions 660 mille euros.

Il est intéressant de noter, en annexe 4 de mon rapport, le poids de l'annuité par habitant : 76,53€, inférieur à celui de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, qui nous donne aujourd'hui un peu d'oxygène dans la mesure où il était, je vous le rappelle, de 110,12 €/h au 1^{er} janvier 2005 et de 119,80 €/h au 1^{er} janvier 2003.

Concernant nos dépenses de personnel, elles s'établiront aux environs de 36 millions d'euros.

De l'analyse faite par le trésor public sur les comptes administratifs 2004, seul indicateur fiable puisque qu'assis sur la réalité des comptes et non sur des prévisions de dépenses nous étions, avec un ratio par habitant de 133 euros, en deçà de la moyenne de la strate « départements de moins de 250.000 habitants » qui était de 139 euros.

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du budget primitif, je serai amené, comme chaque année, à vous proposer :

- quelques transformations de postes pour tenir compte de promotions,
- quelques créations, pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer progressivement :
 - d'une part, les agents bénéficiant d'emplois aidés, dont les contrats arrivent à échéance dans le courant de l'année 2007,
 - d'autre part, les personnels non titulaires en poste dans nos services depuis plusieurs années et dont le coût pèse déjà sur nos finances.

Peu de postes, autres que ceux-là, vous seront proposés dans la mesure où, lors de notre dernière session, nous avons procédé, entre autre, à la création :

- des 108 postes nécessaires à l'accueil du premier contingent de TOS ayant opté pour le Conseil Général ;
- de 8 emplois d'agents des services techniques, 2 emplois d'agents administratifs qualifiés et 1 contrôleur pour la direction des services techniques et de l'aménagement, dans le cadre du non remplacement par l'Etat, d'agents de la D.D.E. devant partir à la retraite et dont les salaires nous seront compensés par un abondement de la D.G.D..

S'agissant des TOS qui nous rejoignent au 1^{er} janvier prochain, je me dois de constater que la masse salariale qui va nous être ainsi transférée, environ 2 millions 500 mille euros, va nous être compensée quasiment à l'euro près. Souhaitons que cela dure.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires, dont le niveau se situera autour de 10 millions 750 mille euros, je souhaite, Monsieur le Président Massip :

- d'une part, que le programme pluriannuel de « sécurisation » de nos lignes se poursuive et que les points d'arrêts ainsi créés soient entretenus ;

- d'autre part, que notre commission ad'hoc se penche sérieusement sur le transport des très jeunes enfants. Des solutions doivent être trouvées. Nous ne pouvons pas, dans certains cas, laisser seuls des enfants de 3 ans dans des cars. Voyons cela avec les communes, les associations de parents d'élèves, les transporteurs s'il le faut, mais trouvons une solution qui garantisse leur sécurité.

Appréhendons le sujet avant qu'il n'y ait des problèmes ou des difficultés, à ce moment-là naturellement tout le monde poussera des cris, lèvera les bras au ciel en disant : « Oh là là ! On aurait dû prévoir » et quand je dis tout le monde, c'est vraiment tout le monde. Je vous propose que nous voyons cela d'abord avec les communes, avec les associations de parents d'élèves, avec les transporteurs s'il le faut, avec d'autres si nécessaire mais nous devons trouver une solution qui garantisse leur sécurité. J'ai été informé que de plus en plus d'enfants en très bas âge voyagent dans ces transports scolaires, ça ne peut pas rester ainsi.

Pour votre information, il ressort de l'analyse faite par la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, sur la base des comptes administratifs 2004, qu'avec un ratio de coût de l'élève transporté de 874,5 €/élève, nous nous situons au même niveau que le Lot : 883,4 €/élève, le Gers : 945 €/élève ou l'Ariège : 832 €/élève.

J'en viens à nos dépenses d'aide sociale qui, avec 96 millions 300 mille euros resteront, et de loin, le poste budgétaire le plus important de mon projet de budget 2007.

Mes prévisions pour 2007 intégreront en particulier :

- au niveau de l'APA, 25 millions 500 mille euros de crédits sur la base de 6 200 bénéficiaires en moyenne mensuelle,
- au niveau du RMI-RMA, 21 millions 500 mille euros,
- au niveau de la prestation de compensation du handicap : 2 millions d'euros.

Ces trois postes représenteront, à eux seuls, la moitié de nos dépenses d'aide sociale.

A titre indicatif il ressort, sur la base de l'analyse faite par la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur que, sur la base des comptes administratifs 2004, nous nous situons, avec un ratio par habitant de dépenses totales d'aide sociale de 431,5 €/h parmi les plus bas de Midi-Pyrénées :

- Ariège.....512,7 €/h
- Lot..... 471,6 €/h
- Tarn.....463,5 €/h
- Hautes-Pyrénées..... 459,3 €/h
- Gers433,6 €/h.

Pour votre information, le Lot-et-Garonne est à 464,8 €/h.

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissement pour 2007.

INVESTISSEMENTS

Avec un volume de crédits de paiement qui avoisinera, à minima, les 52 millions 650 mille €, soit + 7,6 % par rapport au budget primitif 2006 (49 millions), mon projet de budget pour 2007 donnera la priorité aux investissements d'avenir.

♦ **La voirie départementale restera la priorité de notre budget 2007, avec :**

- la fin des programmes 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006, axés essentiellement sur des opérations de sécurité et de traversées de villages avec près de 2 millions de crédits de paiement ;

- la poursuite du programme 2006-2007 voté au BP 2006, avec l'inscription de près de 4,5 millions de crédits et qui devrait être terminé pour septembre prochain ;

- Monsieur Viguié, les travaux de la 3^{ème} et dernière tranche des rampes de Caylus, pour près de 1,6 million d'euros, giratoire compris ;

- Messieurs les conseillers généraux des cantons de Castelsarrasin et Moissac, je profiterai de la prochaine session budgétaire pour abonder les crédits déjà inscrits pour l'aménagement de l'axe Quercy Gascogne dont la mise en service peut raisonnablement être envisagée pour mars 2008.

Ainsi, au titre de 2007, nous devrions en terminer avec le pont proprement dit tout en attaquant, début mai prochain, les travaux de la chaussée menant au carrefour de l'Artel.

Ce seront donc près de 16 millions de crédits de paiement qu'il y aura lieu d'inscrire à notre budget 2007 pour ce projet.

- Monsieur Roger, l'année 2007 verra les travaux du pont de Verdun-sur-Garonne démarrer selon la procédure « P.P.P. » (partenariat public privé) pour un montant de travaux estimé à 11 millions d'euros.

S'agissant du programme de voirie 2007-2008 proprement dit, il sera axé sur la poursuite de nos opérations de sécurité et vous comprendrez, que face à l'ampleur des chantiers en cours, il soit limité, cette année encore, dans son volume qui tournera tout de même autour de 8 millions d'euros.

Bien évidemment, Monsieur le Président Bénech, et dans la limite des crédits dont l'Etat nous a dotés, nous porterons un soin particulier aux RD 820 et RD 813, que ce soit dans le cadre des travaux restant à réaliser sur le 12^{ème} plan, ou sur le programme, désormais annuel, que nous adopterons lors du budget primitif prochain.

Enfin, s'agissant de vélo-voie verte, nous poursuivrons, comme initialement prévu, l'opération engagée cette année.

♦ **Les établissements d'enseignement seront notre deuxième priorité**

Conformément à notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 sur les collèges existants, adopté lors de notre décision modificative de novembre 2002, je vous proposerai d'engager la 5^{ème} tranche 2007-2008 telle que prévue.

A cet effet, je vous soumettrai une autorisation de programme de près de 3 millions d'euros, dont les opérations qui la concernent devront être impérativement achevées pour la rentrée de septembre 2008, au plus tard.

Ces opérations concerneront les 5^{ème} tranches de Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne et Pierre Darrasse à Caussade, la 4^{ème} tranche d'Olympe-de-Gouges, les 3^{èmes} tranches des collèges de Lauzerte et Grisolles, la 1^{ère} tranche de Jean-Jaurès ainsi que des travaux sur Flamens et Jean-de-Prades.

Au-delà de ce programme pluriannuel, je serai amené, dans le prolongement des crédits déjà votés l'an dernier pour Montech (3 M €), à vous proposer une 3^{ème} tranche de crédits identique.

Comme je vous l'ai précisé lors de notre dernière session, ces travaux, estimés à 9 millions 600 mille euros, ont débuté et seront livrés à la rentrée 2007-2008.

Monsieur Gonzalez, s'agissant du collège Issanchou, auquel il faudra quand même peut-être trouver un nom différent, enfin restons sur ce nom de code nous l'avons toujours appelé ainsi quand nous discutons ici, les premiers crédits seront eux aussi inscrits. Normalement, nous devrions être prêts pour attaquer les travaux courant 2^{ème} trimestre avec une livraison pour la rentrée 2008-2009.

Au-delà des collèges nous allons, sur **notre site universitaire**, engager enfin début mars les travaux relatifs à l'aménagement du restaurant pour, dans leur prolongement, s'attaquer au relogement de l'IUP « arts appliqués ».

Toujours dans le cadre de nos compétences, nous serons amenés :

- Monsieur Roset, à **poursuivre la restructuration de notre base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne.**

Sont aujourd'hui terminés ou en passe de l'être :

- les travaux de la tranche 1, qu'il s'agisse de l'aménagement du parking et de la voirie à l'entrée de la base ou celui des espaces verts et de la voirie autour de la zone de mise à l'eau des bateaux pour un coût de 400 mille euros H.T.,

les travaux de la tranche 2 phase 1, avec la construction de 4 chalets d'hébergement, de 2 salles de classe et d'un vestiaire-sanitaires pour les activités physiques et sportives pour un coût de 1 million 150 mille euros H.T..

Devraient être réalisés, sur 2007-2008, la phase 2 et la 2^{ème} tranche avec la réhabilitation du bâtiment d'hébergement existant et celui de la restauration collective pour un montant de travaux H.T. de 600 mille euros.

- Messieurs les membres de la commission des sites, les travaux relatifs à la mise hors d'eau et hors air de l'hostellerie (dessus du cellier) et la restauration de l'aile des jardiniers étant aujourd'hui terminés, il y a lieu de s'attaquer au 1^{er} étage de notre **abbaye de Belleperche.**

Je vous rappelle qu'à cet effet nous avons, dans le cadre de notre dernière session, décidé d'engager une étude avec Monsieur Rebière, architecte en chef des monuments historiques, pour l'aménagement des cellules situées de part et d'autre du grand couloir de desserte.

Cette opération pourrait être phasée en 3 tranches :

- aménagement des cellules sud en bureaux pour le service éducatif intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation ;

- restauration du couloir de desserte ;
- aménagement des cellules nord dans le circuit de visite ;

et les travaux débiter dès 2007 avec l'inscription des premiers crédits pour la phase 1 : aménagement des cellules sud.

En voyant tout cela, je me suis contenté de reproduire les propositions qui ont été faites, mais je souhaite quand même que nous en reparlions parce que je trouve un peu dommage d'aménager une partie des cellules en bureaux alors que c'est un ensemble cohérent. S'il s'agit bien des cellules qui sont dans l'aile que nous allons restaurer, je trouve quand même dommage d'en aménager une partie en bureaux, cela risque de nuire à l'unité et à la cohérence de l'ensemble de ces cellules. Ce n'est pas la place qui manque dans cette abbaye pour faire des bureaux. Donc, peut-être serait-il utile, M. Massip, de revoir cette orientation-là car en vous présentant cette proposition, je me rends compte quand même que nous aurons du mal à faire cohabiter de manière sérieuse et pragmatique les visiteurs qui viennent voir ces cellules et des bureaux administratifs. Nous pouvons peut-être avoir une autre idée, me semble-t-il, en tout cas je le souhaite vraiment.

Toujours dans le cadre de nos sites remarquables nous allons, Monsieur le conseiller général Larroque, inscrire les crédits relatifs à la 1^{ère} tranche de la **réhabilitation du temple des Augustins** dont nous avons décidé le principe lors de notre DM n° 1 de 2006.

Je vous rappelle que cette réhabilitation a pour but de redonner sa valeur architecturale et historique à cet édifice, tout en offrant des volumes plus importants sur chaque niveau pour une surface globale de 620 m², lui conférant ainsi une vocation de mini centre culturel ouvert aux associations départementales et de quartier.

Au-delà du temple des Augustins, je souhaite profiter de l'année 2007 pour que nous nous penchions sur nos **archives départementales**.

Là aussi, sur la base d'un programme pluriannuel à déterminer, je pense qu'il est temps d'envisager la restructuration de ce magnifique ensemble immobilier, à commencer par la salle d'accueil du public dont je souhaiterais beaucoup qu'on retrouve l'ancien passage par le jardin et l'accueil là où il était lorsqu'il s'agissait de l'Ecole normale des filles, si ma mémoire est bonne.

Nous en lancerons donc les études à l'occasion de ce budget primitif, j'ai reçu le DRAC à ce sujet, qui m'a confirmé, après que nous en ayons discuté, qu'il y aurait une subvention de l'Etat d'environ 30 %, nous en avons beaucoup parlé et je tiens à ce que ce projet soit lancé cette année, si vous en êtes d'accord. Nous avons quand même là des trésors, nous allons fêter notre bicentenaire, certes ce bâtiment est extérieurement intact sous réserve de rénovations liées aux outrages de l'âge mais il est très abîmé à l'intérieur parce qu'on a fait des faux étages, etc... à une autre époque. Il faut quand même que nous puissions créer des conditions pour un meilleur accueil du public et pour un meilleur fonctionnement de nos archives, je suis d'accord avec le DRAC pour que l'Etat nous finance à 30%, ce qu'il m'a confirmé par courrier. Je crois que nous pouvons avancer sur ce projet.

Monsieur Parienté, la gendarmerie de Négrepelisse étant aujourd'hui terminée et l'aménagement du dernier étage de la pépinière d'entreprises achevé, nous allons pouvoir nous attaquer à la **mise à niveau de nos C.M.S.**

Ceux de Castelsarrasin et Montech ayant été restructurés, celui de Beaumont-de-Lomagne étant aujourd'hui réglé avec la location d'un ensemble immobilier fonctionnel à un privé, nous allons :

- finaliser les discussions avec la commune de Grisolles pour la construction d'un nouveau C.M.S.,
- réaliser, sur 2007, l'agrandissement de celui de Négrepelisse,
- arrêter, lors de notre DM n° 1 de 2007, un plan pluriannuel visant à remettre à niveau ceux de Caussade, Moissac, Montaigu-de-Quercy et Valence d'Agen.

Au-delà de notre programme immobilier, 2007 va voir débuter le grand chantier de la **cité administrative départementale**.

Avec près de 12 millions de crédits déjà inscrits au cours des années passées, que nous compléterons à ce budget primitif, nous allons attaquer, début avril, ce vaste chantier sur la base du projet que nous avons arrêté ensemble lors de notre session de février 2006, après avis du comité de pilotage créé à cet effet et du comité technique paritaire.

L'appel d'offres a été lancé et, à l'occasion du vote du budget primitif, une note de synthèse vous sera fournie afin que chacun ait bien précisément en tête le déroulement de ce vaste chantier qui, ne nous leurrions pas, générera, du moins dans un premier temps, quelques perturbations.

Je profite de l'occasion pour vous informer que les services du Conseil Général qui étaient encore logés à l'hôtel Bonnetaze sont, après bien des péripéties que vous avez suivies, en train de déménager et je vous adresserai, dans les prochains jours, leur localisation précise sur Montauban.

Comme nous en avons convenu lors de notre dernière session, nous allons profiter de l'année 2007 pour, Monsieur Roset, poser les bases d'une **plate-forme touristique départementale** qui, sur le modèle de notre ADE, regroupera, sous la houlette d'un responsable que je souhaite recruter courant 1^{er} trimestre prochain, l'ensemble des intervenants de cette filière sur la base d'une organisation à redéfinir entièrement.

Je souhaite que cette remise à plat se fasse le plus rapidement possible, en concertation étroite avec nos collègues concernés, Raymond Massip pour le CDT et Guy Hébral pour le Relais des gîtes, afin que nous puissions décider de notre nouvelle organisation lors de notre session de juin prochain.

S'agissant de nos **politiques de soutien aux communes, associations et tiers** de ce département, je pense qu'au-delà des crédits qui seront inscrits et dont le volume sera sensiblement le même que cette année, nous devons mettre à profit l'exercice 2007 pour entamer la clarification de nos interventions.

En effet, notre Tarn-et-Garonne est confronté à une période de grande mutation.

Longtemps très majoritairement agricole, son économie s'est infléchie de manière significative.

Cette mutation, déjà visible et nous en parlons souvent, ne serait-ce qu'au travers du développement urbanistique et de la pression démographique, se retrouve naturellement dans l'orientation de nos politiques. Nous ne parlons plus ici, depuis quelques années, ni de réorganisation foncière, ni de remembrement, mais de zones d'activités, de pépinières ou de haut-débit.

Cette modification sociologique et économique de notre département va s'accélérer dans les prochaines années.

Plusieurs facteurs la portent :

- le phénomène de métropolisation entre l'agglomération toulousaine et Montauban avec son urbanisation galopante dans le sud du département ;
- dans un futur proche, la zone logistique départementale viendra renforcer ce secteur.

A cet effet, je vous proposerai, au-delà des statuts portant création du syndicat mixte d'aménagement, le montage financier lors de l'une de nos prochaines sessions ;

- dans un futur plus éloigné, mais qu'il faudra bien prendre en compte, la gare T.G.V., sans oublier le contournement de l'agglomération montalbanaise. J'ai reçu la semaine dernière le cabinet d'étude qui a été chargé par l'Etat de mener les premières discussions : « de quel côté doit-on contourner Toulouse ? », m'a-t-on demandé, « quel est l'impact sur Montauban ? ». Naturellement, lier le contournement de Montauban à celui de Toulouse ; lier le noeud autoroutier, parler de la LGV, parler de notre projet de zone multimodale, tout cela n'est pas neutre pour nous en terme de circulation routière dans le département et autour de la ville centre, n'est pas neutre pour nous en terme de passage des faisceaux et, dans la mesure où rien n'a été prévu en terme d'aménagement du territoire, je vois mal où on peut passer aujourd'hui, que ce soit en Tarn-et-Garonne ou en Haute-Garonne d'ailleurs, sans faire un certain grabuge. Tout cela n'est pas neutre pour nous et nous devons peser sur des choix qui nous concernent et qui viendront fortement impacter le secteur sud du département.

L'énoncé de ces constats et de ces évaluations, peu ou prou mesurés, constitue une première analyse que nous avons tous à l'esprit dans cette Assemblée.

Ces données du futur tarn-et-garonnais, encore floues, méritent d'être quantifiées, précisées et projetées justement pour maîtriser dans de meilleures conditions l'avenir de notre département.

Que deviendra notre territoire dans les 20 prochaines années ?

Quelles seront les attentes des populations traditionnelles et des nouveaux arrivants ?

Comment tirer les meilleurs profits pour notre collectivité tarn-et-garonnaise de cette nouvelle économie résidentielle ?

Comment, enfin, assurer un nouvel équilibre départemental avec une disparité dans le développement économique et démographique qui nous guette et qui est déjà bien amorcée ?

Les enjeux d'équilibre seront décisifs entre un sud en plein bouleversement accroché à l'expansion de Toulouse, une zone Est, bénéficiaire de la proximité de Montauban, un secteur Ouest le long de l'A 20 qui devra, sur le trépied Castelsarrasin-Moissac-Valence, assurer le pendant de Montauban, et une zone de coteaux où il faudra, coûte que coûte, maintenir de l'activité et des services publics même si déjà la Lomagne commence à se positionner dans l'orbite toulousaine.

Cet avenir est à construire, il dépend largement de nous, le grand chantier du « Tarn-et-Garonne 2025 » est de la responsabilité du Conseil Général et c'est la raison pour laquelle, à l'occasion de notre prochaine session, je vous proposerai la constitution d'un groupe de travail qui, s'appuyant sur l'ADE et, au-delà du Conseil Général, associant des personnalités extérieures, sera chargé de réfléchir avec nous sur l'avenir du Tarn-et-Garonne, ce qui nous amènera inmanquablement à une profonde révision de nos politiques en direction des communes. Je pense que le moment est venu de donner le coup d'envoi d'une réflexion globale sur l'avenir de notre département sous toutes ces facettes et dans tous les secteurs, sur les orientations sur lesquelles nous voulons peser soit parce qu'il faut corriger,

soit parce qu'il faut accélérer et nous, Conseil Général, quel rôle allons-nous jouer, non seulement dans la réflexion mais ensuite pour en être les moteurs. Faut-il poursuivre l'application des politiques actuelles ? Faut-il repenser certaines de nos politiques ? Devons-nous nous livrer à une révision totale de nos politiques ? Le temps est venu, quand nous voyons l'évolution de notre département, quand nous voyons les grands enjeux, quand nous voyons les problèmes d'infrastructures qui nous sont posés, de réfléchir à notre avenir et je crois que nous avons avec vous-mêmes, mes chers collègues, avec l'ADE et avec d'autres qui, je l'imagine, viendront de l'extérieur travailler avec nous, les compétences, l'intelligence et la persévérance pour le faire.

Je crois que 2007 doit être l'année où nous lancerons ces réflexions qui aboutiront, n'en doutons pas, à des constats qui certains confirmeront nos craintes, d'autres nous surprendront parce que nous avons peu ou mal appréhendé et qui nous amèneront vraisemblablement à avoir certaines orientations de nos politiques, peut-être parmi celles qui nous sont chères.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2007. Comme je le fais chaque année, j'ai essayé d'être le plus précis possible et de vous donner le maximum d'informations, y compris l'information comparative, en les piochant dans des endroits indiscutables qui sont Dexia ou la direction générale des collectivités locales et j'ai voulu aussi faire le point sur les grands chantiers qui structureront notre budget primitif et enfin d'essayer de vous proposer de nous projeter un peu dans l'avenir.

BUDGET PRIMITIF 2007 PREVISIONNEL

248 800 000 €

RECETTES

FONCTIONNEMENT

I - FISCALITE –

• Impôts départementaux	93 000 000 €
• Rôle supplémentaire	500 000 €
• Allocations foncières et taxe d'habitation	5 900 000 €
• Allocations compensatrices T.P.	1 400 000 €
• T.S.C.A. (1 ^{ère} fraction – art. 52)	5 000 000 €
• T.S.C.A. (2 ^{ème} fraction – art. 53)	4 700 000 €
• Droits de mutation	19 000 000 €
• Taxe départementale espaces naturels sensibles	100 000 €
• Taxe d'électricité	2 100 000 €
• C.A.U.E.	200 000 €

SOUS-TOTAL RECETTES FISCALES 131 900 000 €

II - AUTRES RECETTES

• Dotation Globale de Fonctionnement (forfaitaire)	32 000 000 €
• Dotation Globale de Fonctionnement (minimale – DFM)	4 700 000 €
• Dotation Globale de Fonctionnement (compensation)	7 300 000 €
• Dotation Générale de Décentralisation	1 600 000 €
• Fonds financement A.P.A.	8 300 000 €
• Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (T.I.P.P.)	18 000 000 €
• Participations Aide Sociale	9 500 000 €
• Compensation Prestation Handicap	2 000 000 €
• Recettes diverses	3 500 000 €

SOUS-TOTAL RECETTES NON FISCALES 86 900 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 218 800 000 €

INVESTISSEMENT

• F.C.T.V.A.	3 400 000 €
• Dotation Générale d'Equipement	1 600 000 €
• Dotation Départementale d'Equipement des Collèges	1 000 000 €
• Emprunts	18 000 000 €
• Subventions, participations, recettes diverses	6 000 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 30 000 000 €

TOTAL GENERAL 248 800 000 €

BUDGET PRIMITIF 2007 PREVISIONNEL

248 800 000 €

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

PRINCIPAUX POSTES :

• Intérêts de la dette	7 050 000 €
• Personnel	36 000 000 €
• Charges à caractère général	6 500 000 €
• Aide Sociale	47 000 000 €
• Allocation Personnalisée d'Autonomie	25 500 000 €
• RMI – RMA	21 500 000 €
• Prestation de compensation du handicap	2 000 000 €
• Transports	10 750 000 €
• Affaires Scolaires, Culturelles et Sportives	7 000 000 €
• Aménagement, développement économique et agricole	9 000 000 €
• Subventions aux associations	3 500 000 €
• Dépenses diverses dont SDIS	4 500 000 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 180 300 000 €

INVESTISSEMENT

• Dépenses de dette en capital	12 610 000 €
• Subventions en annuités	3 240 000 €
• Crédits pour investissement	52 650 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 68 500 000 €

TOTAL GENERAL 248 800 000 €